

Double correspondance Me. Joseph GAUZIT
Raymond ROUQUETTE

WILK.

Où il est question des " SAUREL "
(Saurel d'Huplergues - Saurel de Coluènes)

LETTRE de protestation de la veuve SAUREL suite à la mise en vente
dans les biens Nationaux du Domaine du sol près de St. Amans des Cots .

=====

A vous Messieurs les administrateurs composant le Directoire du Département de l'Aveyron .

supplie humblement Demoiselle Marianne SAUREL veuve du Sieur VALADIER et a l'honneur de vous exposer , que feu Me. Jean Saurel son grand oncle curé de St. Amans des Cots , pour segonder les vœux bienfaisants de feu autre SAUREL prieur curé de St. Juéry qui avait fait au commencement de ce () une fondation de messes à acquitter annuellement dans l'église de Montésic , donna en augmentation de cette fondation par son testament du 30 AVRIL 1712 ? un petit domaine situé dans la Parroisse de St. Amans des Cots appelé le domaine du sol avec cette clause que les héritiers de la maison de SAUREL du village d'HUPLERGUES nommée vient à perpétuité a cette place (je lis) à remarquer que ces messes ont été de tout temps acquittées par des prêtres amovibles et que le patron pouvait destituer tous les ans , en sorte qu'il est vrai de dire qu'ils n'ont jamais été pourvus de leur place à titre perpétuel de bénéfice . Ce gage se trouve vraisemblablement autorisé par le titre primordial que l'exposante n'est pas en même de supporter ; encore vue faire la chose s'est toujours pratiquée ainsi , Me. VALADIER Prêtre est actuellement chargé d'acquitter ces messes .

D'après vu pareil état des choses , l'exposante héritière de la maison dudit SAUREL DUBLERGUES (Huplergues) et en cette qualité chargée de veiller à l'exécution de la fondation ne devoit pas s'attendre devoir les Domaines du Sol couvert par des (soumissions) suite des décrets de l'Assemblée Nationale qui ordonnent l'aliénation des Biens Nationaux . La raison en est tangible - c'est qu'aux termes de l'article 24 du titre 1^{er}. de l'Assemblée Nationale sur la constitution civile du clergé , les fondations de messes et autres services acquittés dans les églises par les curés et par les prêtres qui y sont attachés , pour être pourvus de leur places en titre perpétuel de bénéfice doivent provisoirement être acquittés à payer comme par le passé , et que d'après ce qu'on a déjà observé la fondation dont il s'agit se trouve sans contre it dans ledit article , cependant l'exposante demeure instruite que certains particuliers ont déjà fait des soumissions sur le domaine , que les experts ont même procédé à son estimation , et enfin qu'il a été compris dans le placard des biens nationaux que le Directoire du District du Mur de Barrez à déjà fait afficher pour les exposer en vente , en sorte que je l'exposante ne formoit son opposition - le petit domaine du sol seroit infailliblement adjudgé quoique son revenu doive servir à l'acquit d'une fondation qui soit (supportée) encore provisoirement .

C'est d'après ces considérations que l'exposante demande qu'il vous plaise Messieurs la recevant opposante envers la vente dudit domaine du sol - déclara er les soumissions qu'on a déjà faites (seraient nulles) et pour non avenues - et ordonner qu'il sera distrait de la masse des biens nationaux - et rayé du placard qui a été affiché pour l'étendue du district du Mur de Barrez et faire justice .

Signé SAUREL VEUVE

=====

Et voici ce que dit la réponse :

Vu la requête , le testament y annexé . Ensemble la déclaration de la VALADIER titulaire . Le Directoire ou lui le (? tribunal ?) estime , que la .. (prestimonie ?) ne peut être regardée comme Chapelle domestique n'étant point desservie dans l'enceinte de la maison de la famille , ni comme un obit et que les biens de sa dotation doivent être vendus .

Délibéré en Directoire du District du Mur de Barrez le 28 Janvier 1791 .

(Réponse écrite sur le document par FUALDES Notaire très probablement ; sa signature est la première , on trouve ensuite LEBREJAL - Rigal & PAILNES Notaire , enfin deux autres signatures illisibles .)°

NOTA 1 Fualdés accusateur public fut assassiné en 1817 , CE FUT L'AFFAIRE FUALDES.....

SUITE DE L'AFFAIRE DU SOL

CHAPELLE ET DOMAINE DU SOL

Le Directoire du Département vu la pétition de la Demoiselle SAUREL veuve (ndi) VALADIER - le testament y annexé - l'avis du Directoire du District du Mur de Barres , arrête :

qui Le Vice Procureur Syndic , que sans avoir égard à l'opposition de ladite Demoiselle (?) SAUREL (luy) à lieu à sursoir à la vente du domaine du SOL faisant partie de la dotation de La Chapelle fondée dans le village du SOL DECLARE QUE LEDIT DOMAINE EST BIEN NATIONAL ET QU'IL SERA EN CONSEQUENCE VENDU OU ADMINISTRE COMME TEL DELIBERE A RODEZ LE TROIS FEVRIER MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT ONZE

POUR les administrateurs composant le Directoire du Département de l'Aveyron .

Signatures lisibles : Molinier - Bessière - Nogaret et par le Directoire ROCHERY .

Dans le livre : VENTE DES BIENS NATIONAUX du Département de L'Aveyron par VERLAGUET on trouve dans le TOME II sous le N° 5521 -

Vente de :

Un petit domaine , a St. Amans des Cots , composé de près , champs , pacages , jardins bâtiments nécessaires pour l'exploitation , A LA CHAPELLE DU SOL , estimé 2.500 LIVRES , adjugé le tout , à l'exception du près , dit del THERON et du curé , à François CALMELS , du village d'Espalivet , paroisse de St. Amans des Cots , faisant pour lui OU POUR AMI ELU OU A ELIRE , 3.000 livres ; et le près , dit del Théron et du curé , à Guillaume MARE , de Cassou , 2.525 livres .

**

ROUQUETTE Raymond
110 et 112, Rue de la Convention
93120 LA COURNEUVE 833.71.15

1/
quelques renseignements complémentaires sur la famille
Seurel d'Huplergues.

Guillaume Seurel, d'Huplergues, fils de Pierre et
de Jeanne Maignier épouse le 16-6-1729 Agnès Rigal
de Doubs, fille de Jean Rigal et de Suzanne Gaurzit. Guillaume
Seurel, vint comme gendre à Doubs et son nom s'est
perpetué jusqu'à ce jour. (J'ai établi la généalogie de la
famille Seurel de Doubs depuis Guillaume Gaurzit qui signa
un reconnaissance féodale pour le domaine de Doubs au profit
du Seigneur Comte d'Alsace le 11-9-1557)

X J'ajoute que Jean Rigal, de Cistrac, avait épousé
Suzanne Gaurzit, de Doubs le 2-5-1704; Suzanne
Gaurzit était fille de Jean Pierre Gaurzit, de Doubs
et de Suzanne Montvallat ou de Montvallat ?
Le frère de Guillaume Seurel, habitait au
Peyrol, près Montépié

X Antoine Seurel d'Huplergues (je n'ai pas
indiqué sur mes notes le nom et prénom de sa mère) avait
épousé Jeanne de Jangayrac, du village de
ce nom, fille de Guion de Jangayrac et de Jeanne
de Noysrande, nièce de l'abbé Antoine de
Jangayrac, curé de F. Arnans, qui avait créé et
doté le collège de F. Arnans le 6-2-1645 (le
père du collège près Solassol, le père du collège entre
Vesoul et Juvallat, faisaient partie de la dotacion)

Suzanne Seurel, fille d'Antoine Seurel
et de Jeanne de Jangayrac, baptisée le 23 juin 1676
(pour son frère Jean de Jangayrac, prêtre, ancien curé
de Caplonques, demeurant à Jangayrac, Marianne
Marguerite Seurel, de Colbénhes) vint comme
brun à la Halle le 22-2-1705, c'est ma
très lointaine grand mère.

Jeanne de Jangayrac, fille de Guion
de Jangayrac et de Jeanne de Moysrande
avait été baptisée en 1658, son frère étant
Etienn de Jangayrac, son oncle, curé de F. Arnans
(c'est lui qui a donné à l'église de F. Arnans
le reliquaire en argent, véritable pièce de Musée)

et sa marraine fut Jeanne de Moysandé,
d'Albouse. sa tante -

+
georges de la Corte
con de son mariage
avec Catherine
Barral, de Jervolle,
est appelé Georges
de Lagarrigue.
L'acte de mariage
du 1-2-1656, Jean
Geuzit y assistait
comme témoin et
au casorté du
Mandement de
Lestrade, la paroisse
de Jervolle est au
nom de noble Georges
de Pouzol et d'union
Catherine Barral,
mariés !!!

Je n'ai pas établi la généalogie des
Lauré, du Pouzol. le nom est arrivé réuni un
peu moins de 300 ans - précédemment le nom
de noble de Pouzol, noble de quinzac, noble de
Lagarigue et - il y avait même en 1650 noble
pierre Planque. Léonie de Pouzol, du Pouzol,
fut mariée en 1663 de Léonie de la Corte, fille de
Noble Georges de la Corte et de Catherine Barral de
Jervolle. - - - A titre documentaire je signale que ledit +

la portion du "sol" m'intéressant particulièrement
au cadastre Français. Cat L'annuaire figure au
nom de Jean Besombes, du village du sol. "Avec
indit village une maison, autre maison, grange,
courtil fermé, four, jardin, sol coulé, tout adossé
à l'ouest du levant à terre dudit Besombes, midi à
pré d'Antoine Cammas et Cromières, couchant terre et four
dudit Cromières et Cammas, septentrion, terre dudit Besombes,
contenant la mesure, ponce de four 1 quart 1 gital 1/2,
1/2 lime 3 gitals commun, 2 gitals et demi about. Le jardin
1 quart 3 gitals, 5 quarts commun, 3 gitals about, le sol
2 gitals about; le verger 2 gitals about, allouement 2 sols 8 deniers 1/4.

+
Le qualificatif
"à l'ouest" veut dire
Mauvaise qualité

Plus une terre et tronçon pri joignant le courtilage,
appelé la Combe, le Puch du sol; confronté du levant
terre de Pierre Aygaleonq, midi terre de Pierre Fabre et
courtil dudit Besombes, couchant à terre du sieur (en blanc)
septentrion à pré de noble L'annuaire de Moysandé. Contenant
le pré 1 quart 1/2 estime about. La terre 52 sétérées 1 quart
7 sétérées commun, 35 sétérées about, 9 sétérées 1 quart
1/2 about: allouement 4 sols 8 deniers 1/8

Plus autre tronçon terre appelé la Parro Basse
confrontant du levant à pré dudit Cromières et Cammas,
du midi à terre du sieur de Prades, couchant à terre
d'Aygaleonq et à Espabuet, septentrion à chemin du
sol à Montegui, contenant 17 quarts, estime 2 sétérées
commun, 2 sétérées 1 quart about, allouement 6 deniers 1/4

Plus un bois et terre appelé de Molinaria, confronté
du levant et midi à terre de Jean de Jarguena, couchant
à terre d'Aygaleonq et terre dudit de Moysandé, pré et
terre de Jean Mare, de la Masse, contenant le bois

4 senteries, c'est-à-dire 2 senteries communes et 2 senteries à bout,
la terre 3 senteries $\frac{1}{4}$ about, allouement 9 deniers $\frac{1}{4}$
allouement total 8 sols 7 deniers $\frac{3}{4}$.

Le domaine du sol aurait été donné à la paroisse,
d'après le document que vous m'avez envoyé, par l'abbé
Jean Laurel, prieur de St Julien, comme fondation de
messes, le devant de la chapelle désigné par la famille
Laurel, du Puyol, ayant droit du dit Jean Laurel
fondateur. J'ignore comment le domaine du sol est
passé de Besombes à Jean Laurel, peut être par héritage,
peut être par achat - Jehan Besombes, du sol, époux
de Jehanne Bastide y est décédé le 23-3^e 1651, son
vieux frère François Bastide, prêtre y est décédé en 1653.
J'ignore si Jehan Bastide avait des enfants et ce qu'il
est devenu du domaine et comment il est devenu
la propriété de Jean Laurel.

Le domaine vendu comme bien national ne paraît
pas avoir la même consistance que celui désigné sur
Cadastré. Le lot principal acheté par Calmel, d'Espaluet,
paraît toujours partie de ce domaine, il existe encore quelques
pans de Mus au milieu de Douce, là où furent les bûcherons

Dans l'état du diocèse en 1771 il est signalé qu'il y a
deux chapelles, non désignées. Une de patronage laïque qui
est confiée à l'alternance par Mr de Volongac et de Veillan,
l'autre de patronage ecclésiastique, on ignore le nom de
patron. - On ne demande résidence à votre premier
passage pour prêter cet ouvrage, vous y trouverez
qu'en 1771 il y avait 58 habitans à Berre, autant à la
Fay et autant à Sabassat. Il y est reproduit le

résumé au roi du 25-2-1660 de la Comte de Brontge
dont un bon fait de la région de St Armand, défendant

les deux chapelles étaient certainement la chapelle
de Saint-Martin, dans l'église de St Armand du côté et la
chapelle du sol. Les biens dépendant de ces chapelles ont été
vendus comme bien national - le prie de gaudel-Raffy,
prie de la Goussane forte encore au cadastre le nom
de "Saint-Marty". Suivant acte reçu par Lazare Rouquette
notaire au Batut le 26-2-1765, Dame Marguerite
de Puyols, veuve de Messire Joseph de Peyras de... (1^{er})
seigneur de la Comtat et autres lieux, baron de Lagarrigue,
habitant au château de la Comtat, paroisse de St Illide
prie Avallac, agissant en qualité de baron et

à St Armand 74
et à Brontge
441 habitans
à Colombey 93

Lagarrique, fatrium et collatue, alternatim cum le
Seigneur Marguer de Valouzac, de la chapellenie de St Martin
de Senvalle, dona l'eglise a St Amant-de-Cops,

conféra ledite chapelle à Jean Lamerque, prêtre et
vicair de la paroisse de Campouries
et le notaire mit l'abbé Lamerque, en la "réelle et corporelle
possession de ledite chapelle".

J'ai eu en main un autre état du diocèse, plus
Ancien édité par Courzery qui est plus explicite - cet
ouvrage dont donne dans quelque coin de bibliothèque, il a
pour titre "Benefices du diocèse de Rodez". Il en mentionne
de la "chapelle d'Auch, sous l'invocation de St Martin,
fondée à St Amant de Cops par Bernard d'Auch et sa mère -
Courzery, prêtre à Rodez, intitulé en 1788, collatue de
l'abbé de Rodez" - Et de la chapelle du Dol dont
Saurat, du Pouzol serait collatue.

D'après les registres paroissiaux Jean Saurat, du
Pouzol prêtre de Saint Julien, fut inhumé dans
l'eglise de St Amant le 30. 10. 1700. - Le vote Forta
le 30 avril 1712, il est probable que deux Jean
Saurat, oncle et neveu, se sont succédés au prieuré
de St Julien, prieuré fort riche et très recherché.

J'ajoute qu'une dame Marianne Janet, épouse
Saurat du Pouzol fut également inhumée dans
l'eglise le 30. 10. 1700 - J'ajoute encore que les
de Lagarrique, de Senvalle arrivent aux tombes dans
l'eglise, "à la chapelle St Joseph, tout près du confessionnal
à côté de la vitre". En outre noble Charles de Lagarrique,
curé de St Amant y fut inhumé le 25. 4. 1759.

Je m'arrête là. Une autre fois si vous
serai connaître les superficies par sèterles, perches,
quarts, Cannes et les revenus cadastraux par
nature de culture, les biens imposés étaient classés
par 1^o meilleurs 2^o bons, 3^o communs 4^o faible,
5^o about, 6^o plus about 7^o infertile

TESTAMENT DE MARIE SAUREL du POUJOL

(St. Amans des Cots)

Papiers : SAUREL - VALADIER - NOEL

ROUQUETTE Raymond
110 et 112, Rue de la Convention
93120 LA COURNEUVE 833.71.15

11.4.1806 : Testament d'Etienne Castel dit " Bertrand " de la commune d'Authun . Il teste en faveur de (Charlie) Bourrel son épouse pour la moitié de ses biens . Il faisait son héritière : sa fille unique Suzanne CASTEL . (acte de Lazare Rouquette Nre. du Battut N° 49)

29.5.1806 : Quittance par Jean CASTEL du Bés de ... à Jean Tarral d'Authun père de son épouse Marie Tarral . (Lazare Rouquette Nre. N° 137)

3.6.1806 : Quittance dotale faite par Lazare Rouquette Notaire du Battut (144) Pierre Granier dit " Lou Fabré " de Besse reconnaît avoir reçu 210 francs des mains de son beau frère Jean COUDY de Bonnès - mairie de St. Symphorien . L'épouse de Granier était Jeanne COUDY .

1806 : Obligation exécutée par Lazare Rouquette Notaire du Battut , par laquelle Pierre Durand forgeron de Besse , reconnaît avoir reçu de son fils lui aussi prénommé Pierre , la somme de 500 francs , que ce dernier avait gagné en faisant le commerce de bestiaux . Le même prêtera la somme de 520 francs dans le courant de la dite année à Antoine Goutal de Souls (184)

17.6.1806 : Obligation écrite par Lazare Rouquette Notaire du Battut , concernant Antoine Rouquette dit " Tarraliou " de la Manayrie , lequel a déclaré de son bon gré devoir à Elisabeth (Souquet) , femme de Pierre Rouquette habitant Liaussac, mairie de Campouriez la somme de 700 francs pour argent prêté . (158)

1806 : Par Rouquette Lazare Notaire du Battut (N°195) - Quittance par François Rouquette Tailleur d'habits à Montézic , à Antoine Maynié serrurier de Montézic . Il est rappelé dans cette minute : que François Rouquette était tuteur de Pierre Jean Rouquette son fils .

25.8.1806 : Quittance par Jean MONTEIL propriétaire cultivateur à St. Rémy , commune de Montpeyroux , qui reconnaît avoir reçu la somme de 500 francs en numéraire du citoyen Joseph GRANIER , son beau frère cultivateur du village de Picon , dans la commune de Toulouch (L. Rouquette Notaire du village du Battut - N° 198)

17.9.1806 : Par devant Lazare Rouquette Notaire du Battut (folio N° 214) - obligation par Antoine PUECH de Solassols à Estienne Rouquette de Besse . Puech

reconnaissait devoir la somme de 600 francs pour argent prêté sur salaires gagnés par Estienne Rouquette de Besse garçon , au service dudit PUECH . Et pour la sécurité du présent prêt , Puech consentait l'hypothèque du pré appelé la Finier situé sur appartenances du village de Solassols .

7.10.1806 : Contrat de mariage de Pierre Gaillac , fils légitime à feu Antoine Gaillac et à Anne MONTIEL mariés quant ledit M GAILLAC vivait à la Capelle - mariage avec Antoinette CALMEL, fille de feu Pierre CALMEL et de Jeanne PAYRAC d'un village de La Capelle . (Acte de Lazare Rouquette Notaire du Battut - Folio 237)

19.10.1806 : Lazare Rouquette Notaire du Battut . Dans le Folio de ses actes N° 242 , il se trouve la quittance par Laurens MARC dit " Verdier " cultivateur du village de Besse - Mairie de St. Amans des Cots , lequel de son bon gré a déclaré avoir reçu du citoyen Jean VALAT dit " Bastide " , du village de la Bastide (St. Amans) , une somme d'argent soit 200 francs , somme à laquelle feu Marie GASTAL mère dudit VALAT s'obligea en faveur de Marc . (Nous voyons un peu plus loin , dans l'acte N°243 , que l'épouse de MARC avait nom : Marguerite BOSC)

28.11.1806 : Testament de Marie SAUREL du Pujol (L.ROUQUETTE Nre. N° 262) Pujol , commune de Campouriez ? = 600 francs de messes + 150 francs pour réparations à l'église de Montézic + 150 francs aux pauvres de Montézic et St. Amans + 1.000 francs à Marianne VALADIER femme du Sieur Devève de Mounmintres + à Catherine Laparra fille d'Antoine 150 francs + Héritier Charles Saurel & Marie Jeanne VALADIER sa nièce , femme de NOEL du lieu d'Huparlac (Photo Copie)

29.11.1806 : N° 263 L. Rouquette Nre. Quittance par Catherine MATHIEU veuve de Jean Cassagnes des Huttes hautes , qui déclare avoir reçu de Antoine Rouquette dit " Tarraliou " son neveu de la Manayrie la somme de 350 francs.

1.4.1806 : A Solassols ce jour deux testaments sont enregistrés par Lazare Rouquette Notaire . Celui de François SAUREL garçon et d'autre part teste aussi Estienne SAUREL lui aussi garçon Leur héritier à tous les deux : Estienne SAUREL leur neveu....